

10 novembre 1966, Montréal

19^e congrès de la Fédération des Commissions scolaire catholiques du Québec

En cette période de profonde mutation sociale, les problèmes qui touchent à l'éducation sont parmi les plus délicats et les plus difficiles que nous ayons à résoudre. Et cela, pas seulement dans le Québec, mais partout dans le monde. Il fut un temps; pas tellement éloigné, où la grande difficulté consistait à convaincre les jeunes et leurs parents de la nécessité d'une instruction plus poussée. Aujourd'hui, cette nécessité est tellement évidente qu'on n'a plus à la démontrer. Le problème ne consiste plus à créer la demande, mais à faire face à ce qu'on a appelé en France « l'explosion scolaire ». Partout, même dans les pays les plus évolués, on se plaint de retards à rattraper. On n'arrive pas à bâtir suffisamment d'écoles et à recruter suffisamment de maîtres compétents pour répondre à tous les besoins.

Et les problèmes d'ordre matériel que posent l'organisation et le financement de toutes ces écoles, si aigus soient-ils, ne sont encore rien à côté des problèmes d'ordre pédagogique que pose l'évolution extrêmement rapide de la société contemporaine. Les dimensions et les coûts sont quand même des choses que l'on peut prévoir et mesurer assez bien. Ce qui est beaucoup plus difficile à évaluer, c'est le contenu de la formation intellectuelle et morale qui est nécessaire à nos écoliers d'aujourd'hui pour leur permettre de s'insérer dans le monde de demain et d'y jouer un rôle utile.

Nous n'avons pas le droit de préparer les jeunes pour des occupations ou des métiers qui n'existeront plus dans cinq ou dix ans. L'école n'existe pas en fonction du présent, mais de l'avenir. Et quand il est déjà si difficile de saisir dans tous ses éléments le monde d'aujourd'hui, comment prévoir avec précision ce que sera le monde de demain?

Voilà pourquoi, dans toutes les provinces canadiennes comme dans tous les pays du monde, les réformes scolaires sont à l'ordre du jour: réforme des structures, réforme des programmes, réforme des méthodes d'enseignement. Il faut multiplier les expériences, inventer de nouvelles formules, scruter les voies de l'avenir sans renoncer pour autant à ce qui reste valable dans l'héritage du passé. Car le progrès n'est pas rupture, mais croissance et maturation.

C'est dire l'immense effort de réflexion, d'adaptation et de synthèse qui nous est demandé à tous. Ce n'est pas tout de presser le pas; encore faut-il savoir où nous allons. L'agitation n'est que la caricature du mouvement. À courir dans toutes les directions à la fois, on risque de gaspiller des ressources qui ne sont malheureusement pas illimitées. Les contribuables en savent quelque chose, puisque ce sont eux qui payent la facture. Si nous avons le droit, au nom du bien commun, d'exiger de chacun un effort maximum, nous avons en contrepartie l'obligation de faire fructifier au maximum chaque dollar perçu pour l'éducation.

Le grand danger que j'entrevoie dans la conjoncture actuelle, c'est que devant la multiplicité et la complexité des problèmes à résoudre, les premiers responsables de l'éducation ne soient tentés de s'en remettre trop exclusivement à l'État. Je sais bien que l'État, de nos jours, ne peut plus se limiter aux tâches qui lui étaient traditionnellement assignées. Instant

responsable au premier chef du progrès économique, social et culturel de la communauté québécoise, il ne peut pas permettre que des talents se perdent à cause de l'état de fortune des parents ou du manque d'équipement scolaire d'une région donnée. Il doit voir en particulier à ce que l'enseignement soit vraiment accessible à tous, quels que soient leur origine sociale, leurs moyens financiers ou leur lieu de résidence. Et cet objectif exige aujourd'hui une telle mobilisation et une telle coordination de ressources qu'il serait impossible de l'atteindre sans une intervention efficace de l'État.

Toutefois, il serait déplorable qu'en définitive, l'État reste à peu près seul à s'occuper d'éducation. Je veux bien qu'il joue pleinement son rôle comme gardien et architecte du bien commun, mais je le vois mal dans un rôle de maître d'école ou de docteur universel. Là où il tente de s'imposer comme tel, c'est la démocratie qui écope. Vous conviendrez, j'espère, qu'il n'est pas dans la mentalité de votre gouvernement d'aujourd'hui de jouer un pareil rôle. Mais attention l'étatisation de l'enseignement peut dépendre de tout autre chose que de l'esprit totalitaire des gouvernants; il peut être aussi la conséquence de la démission des gouvernés. Et c'est contre ce danger que je voudrais vous mettre en garde.

Il est en effet certains principes cardinaux qui gardent aujourd'hui toute leur valeur et qui doivent nous servir de points de repère dans la complexité de la situation présente. Je n'en mentionnerai que deux, qui me paraissent les plus importants.

Le premier de ces principes, c'est celui de la primauté du droit des parents en matière d'éducation. Primauté des droits à laquelle correspond évidemment une primauté des responsabilités. Je sais ce que certains parents seront tentés de répondre à cela: que les manuels, les programmes et les méthodes ont tellement changé qu'ils n'arrivent plus à s'y reconnaître; et que dans l'incapacité où ils se trouvent d'aider leurs enfants dans leurs difficultés scolaires et de vérifier leurs progrès, le mieux qu'ils ont à faire est de s'en mêler le moins possible.

Pourtant, on peut se demander si, pour un bon nombre de parents, il ne s'agit pas là d'un prétexte trop commode pour fuir leurs responsabilités. Ces changements qui les déroutent, ont-ils fait le nécessaire pour en comprendre le pourquoi et le comment? Ont-ils multiplié les contacts avec les professeurs et avec les commissaires d'écoles qui sont leurs mandataires auprès de leurs enfants? Combien assistent aux réunions spécialement convoquées pour eux? Combien participent aux délibérations des commissions locales ou régionales? Combien acceptent d'épauler le travail des associations de parents? Je conviens que tout dialogue doit se faire à deux et que les dirigeants des institutions, les membres du personnel enseignant et tous les organismes qui s'occupent d'éducation doivent faire tout ce qui dépend d'eux pour mettre les parents «dans le coup» et les amener à s'exprimer, à collaborer à l'œuvre commune. Je pense que la plupart le font de plus en plus. Mais en tout état de cause, rien n'empêche les parents de prendre l'initiative de pareilles rencontres. Personne ne saurait le leur reprocher, car ils ne font en cela que s'occuper de ce qui les regarde au premier chef.

Que ce soit au plan de l'institution, au plan local, au plan régional ou au plan québécois, les parents ont le droit strict de s'organiser pour se faire entendre partout où se prennent des décisions qui touchent à l'éducation de leurs enfants.

Le second principe que je voulais vous rappeler, c'est le principe de subsidiarité, qui n'est pas nouveau, mais qui reste essentiel à l'établissement d'une véritable démocratie de participation. Vous en connaissez le sens: il est contraire à l'ordre social d'enlever aux groupements les plus rapprochés du peuple, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes. L'intervention de l'État doit avoir pour objet d'aider les corps intermédiaires, non pas de les absorber ni de les détruire. En matière d'éducation, les commissions scolaires sont les administrations les plus proches des besoins, les mieux enracinées dans le milieu. De plus, ce sont des corps élus, directement mandatés par les citoyens eux-mêmes. Il y a donc des tâches que les commissions scolaires peuvent remplir mieux que quiconque. Le devoir de l'État est alors de les aider, non pas de les absorber et encore moins de les détruire. Car elles sont pour ainsi dire les premières lignes de défense de nos libertés scolaires.

Cela n'exclut aucunement les adaptations et les regroupements qui peuvent être nécessités par l'évolution même des circonstances et des besoins de notre milieu. Comme tout organisme vivant, les commissions scolaires doivent s'adapter pour survivre. Elles doivent s'appliquer constamment à repenser leur rôle et à se redéfinir en fonction des réalités nouvelles.

Je sais que ce n'est pas une tâche facile. Si le métier de parent est aujourd'hui bien compliqué, celui de commissaire d'école l'est encore davantage. Nous savons que les difficultés en rebutent plusieurs. Presque toutes les semaines, le conseil des ministres doit prendre sur lui de nommer des commissaires d'école parce qu'il ne se trouve pas assez de volontaires pour se porter candidats. C'est là un état de choses qui me paraît inquiétant.

Car rappelez-vous ce que je vous disais tout à l'heure: les usurpations de l'État peuvent être provoquées non seulement par un esprit totalitaire des gouvernants, mais aussi par la démission des gouvernés. À vous de défendre vos libertés et d'exercer vos droits si vous voulez les conserver.

C'est bien ce que vous entendez faire, comme le démontre le thème de votre congrès. En étroite liaison avec les parents, vous voulez assumer pleinement vos responsabilités dans un système scolaire qui est constamment en devenir. Je vous en félicite et vous en remercie.

Vous contribuez ainsi à faire de l'éducation une entreprise vraiment communautaire, une entreprise qui soit l'affaire non seulement de l'État, mais de toute la nation.